Avis public

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

PROMULGATION
RÈGLEMENT RCA18 17304

AVIS est par les présentes donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce à sa séance ordinaire du 4 septembre 2018 et entre en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT RCA18 17304 : Règlement visant à autoriser l'occupation d'une partie du rez-de-chaussée et de la mezzanine du bâtiment situé au 4054, rue Jean-Talon ouest, à des fins de garderie, en vertu de l'article 134 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (RLRQ, c. S-4.1.1).

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

FAIT à Montréal, ce 12 septembre 2018.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate